

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 24° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

CONTRATS DE PUBLICITÉ ET DE PROMOTION

Exercice financier : 2025-2026

Trimestre : 2

Nom du fournisseur	Montant du contrat	Description du contrat	Date
Aucun frais et dépenses pour la période			